

62

Commission permanente
Séance du 12 février 2024



Rapporteur : M. MORAZIN

49035

24 - Sport

Accord de gratuité pour l'utilisation du stade Robert Poirier

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2018 portant sur la modification du règlement public d'usage, de la convention de mise à disposition et de la grille tarifaire pour le stade d'athlétisme Robert Poirier ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 septembre 2022 portant modification de la grille tarifaire du stade d'athlétisme Robert Poirier ;

Expose :

L'exploitation du stade Robert Poirier implique une utilisation hebdomadaire répartie entre les établissements scolaires (utilisation de 25 % des créneaux), les universités (25 % des créneaux) et le mouvement sportif (50 % des créneaux).

La grille tarifaire prévoit la gratuité d'accès dans deux cas particuliers :

- Pour des athlètes sélectionnés selon des critères de performance ;
- Pour des initiatives favorisant l'inclusion et alignées sur les politiques du Département.

Le Département a été sollicité pour cinq projets d'actions afin de bénéficier de la gratuité d'utilisation du stade Robert Poirier.

1. Roazhon Athletic Challenge

Le service socio-sport de l'association Cercle Paul Bert organise le Roazhon Athletic Challenge le 21 février 2024. Cet événement vise à faire découvrir à des jeunes des quartiers rennais différentes disciplines athlétiques dans un équipement de haut niveau.

L'événement se déroule essentiellement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville offrant aux jeunes l'occasion de fréquenter un lieu qui leur est normalement inaccessible.

L'initiation aux disciplines de l'athlétisme réunira environ 120 jeunes de 10 à 15 ans répartis par équipe pour relever divers défis au cours de la journée. La gratuité accordée selon la grille tarifaire équivaut à une valorisation de 110 euros.

2. After work sportif organisé par le Stade Rennais Athlétisme

Le Stade Rennais Athlétisme organise une soirée sportive dédiée aux entreprises, administrations et collectivités du bassin rennais. Cette action est prévue au stade Robert Poirier le vendredi 22 mars de 19 h 00 à 23 h 00.

L'objectif est d'organiser des challenges par équipe comprenant des activités telles que le saut à la perche, un biathlon et une course d'obstacles.

Le Stade Rennais Athlétisme sollicite la mise à disposition de la piste, ce qui équivaut à une valorisation de 110 euros. En retour de la gratuité de l'événement, l'association propose l'inscription de deux équipes du Département d'Ille-et-Vilaine (représentant une valorisation de 500 euros).

3. Les Olympiades de la santé

Les sept établissements pour personnes âgées du centre communal d'action sociale de la ville de Rennes organisent pour la 3^{ème} fois les "Olympiades de la santé" au sein du stade Robert Poirier, le 23 mai 2024.

Cet événement a pour objectif de mettre en valeur l'activité gymnastique hebdomadaire qui se déroule dans ces établissements, animée par un ergothérapeute.

Environ 60 participants s'affronteront dans des épreuves telles que les tirs au but, le lancer de balle, un parcours de marche chronométré et le franchissement de mini-haies.

Le centre communal d'action sociale de la ville de Rennes sollicite donc la mise à disposition de la piste, avec une gratuité accordée selon la grille tarifaire équivalent à une valorisation de 110 euros.

4. Terre de jeux sans frontières

Le stade Robert Poirier sera utilisé pour des actions sportives dans le cadre du projet du

Département, "L'Ille-et-Vilaine : terres de jeux sans frontières" et organisé par le Comité départemental olympique et sportif.

Ces initiatives s'inscrivent dans un appel à projet Sport et coopération du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le projet se déroule sur trois ans, depuis 2021 et jusqu'en juillet 2024, avec la participation de territoires de coopération du département.

L'action sera lancée en amont ou en aval du relais de la flamme olympique qui passera également par le stade Robert Poirier le 1^{er} juin 2024. La gratuité accordée selon la grille tarifaire équivaut à une valorisation de 110 euros.

5. Evènement interne des agents de la ville de Rennes

La ville de Rennes organise des événements sportifs et conviviaux à destination de ses agents et souhaite organiser un tel événement au stade Robert Poirier. Cela permettra aux agents de la ville de découvrir l'installation ou de l'utiliser de façon différente, certains agents intervenant déjà sur place (animateurs sportifs ou service logistique).

La ville sollicite la mise à disposition de l'équipement et du matériel sportif ainsi qu'un appui logistique de l'équipe du stade pour la journée du 28 juin 2024.

La valorisation selon la grille tarifaire est de 110 euros.

Le groupe thématique sport a donné un avis favorable à ces 5 dossiers en séance du 4 décembre 2023.

Décide :

- d'accorder la gratuité d'accès aux cinq actions présentées ci-dessus et organisées respectivement par le service socio-sport du Cercle Paul Bert, le centre communal d'action sociale de Rennes, le Comité départemental olympique et sportif, le Stade Rennais Athlétisme et la ville de Rennes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242105

Pour extrait conforme